

Création d'une commission parlementaire mixte (Chambre et Sénat) sur la réforme fiscale

En concertation avec le Sénat, et après en avoir délibéré en Conférence des présidents les 16, 23 et 30 janvier ainsi que les 6 et 20 février et le 17 avril 2013, je vous propose de créer une commission parlementaire mixte (Chambre et Sénat) sur la réforme fiscale composée de vingt parlementaires effectifs désignés sur proposition des groupes politiques de la Chambre des représentants et du Sénat suivant le principe de la représentation proportionnelle appliquée aux deux assemblées prises conjointement, et dans le respect de la parité entre députés et sénateurs.

La répartition des sièges pour la Chambre et le Sénat sera la suivante:

- N-VA : 4 membres
- PS : 4 membres
- MR : 2 membres
- CD&V : 2 membres
- sp.a : 2 membres
- Ecolo-Groen: 2 membres
- Open Vld: 2 membres
- VB : 1 membre
- cdH : 1 membre

La Conférence des présidents a proposé, en ce qui concerne la mission à donner par la Chambre à cette commission, de s'approprier les termes prévus dans la déclaration de politique générale du 21 novembre 2012.

La commission mixte rédigera son règlement d'ordre intérieur, et y précisera notamment la manière dont les Présidents d'assemblée se feront remplacer s'ils président la commission sans voix délibérative.

La Chambre pourra décider ultérieurement sur proposition de la commission mixte:

1. qu'un membre par groupe politique non représenté en commission, ou un membre qui ne fait partie d'aucun groupe politique, puisse siéger sans voix délibérative dans la commission mixte;
2. de nommer des membres suppléants sur la base de la répartition proportionnelle susmentionnée.

La Chambre des représentants doit désigner 10 membres.

Les présidents des groupes politiques m'ont fait parvenir les candidatures des membres de leur groupe qui siégeront pour la Chambre dans cette commission.

- N-VA: Veerle Wouters, Steven Vandeput
- PS: Christiane Vienne , Olivier Henry
- MR: Daniel Bacquelaine
- CD&V: Carl Devlies
- sp.a: Dirk Van der Maelen
- Ecolo-Groen: Meyrem Almaci

- Open Vld: Patrick Dewael
- VB: Barbara Pas
- cdH –

Étant donné que le nombre de candidatures recevables correspond au nombre de places à conférer aux groupes politiques ayant présenté des candidats, il n'y a pas lieu à scrutin conformément à l'article 157.6 du Règlement.

En conséquence, je proclame élus les candidats présentés.